



# Présomptions et responsabilités

Sous la direction scientifique d'Anthony Tardif,  
Maître de conférences en droit privé et sciences  
criminelles à l'Université de Haute-Alsace

8h40 - 17h30

Vendredi 22 septembre 2023  
Amphi 1  
16 rue de La Fonderie, Mulhouse

## Inscription :

Gratuite et obligatoire à l'adresse suivante

: <https://forms.gle/88HXdizoKcJpzjzf7>



## Contact :

[nathalie.arbousset@uha.fr](mailto:nathalie.arbousset@uha.fr)

## Formation :

Manifestation habilitée au titre  
de la formation continue des  
avocats. Attestations de  
présence délivrées sous réserve  
d'une présence effective

Avec le soutien et le concours de

8h40 Accueil des participants

9h Allocutions d'ouverture :

**Blandine Rolland**, Professeur à l'Université de Haute-Alsace, Directrice du CERDACC (UR 3992) et **Anthony Tardif**, Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC

### Les présomptions de faute

Sous la présidence de Madeleine Lobe Lobas, Maître de conférences HDR à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC

9h10 *La notion de présomption en théorie du droit*

**Ludovic Pailler**, Professeur à l'Université de Lyon 3

9h30 *Les présomptions de faute en droit de la responsabilité civile*

**Olivia Robin-Sabard**, Professeur à l'Université de Tours

9h50 *Les présomptions de faute en droit pénal*

**Guillaume Beaussonie**, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole

Pause

10h30 *Les présomptions de faute en droit de la responsabilité administrative*

**Pierre Serrand**, Professeur à l'Université d'Orléans

11h *Les présomptions de faute en droit comparé – Pays de Common law (droit anglais)*

**Simon Taylor**, Professeur à l'Université Paris Nanterre

11h30 *Les présomptions de faute en droit comparé – Exemple d'un système de droit mixte*

**Daniel Gardner**, Professeur à l'Université Laval (Canada) (visioconférence)

11h50 *Rapport sur les présomptions de faute*

**Fabrice Leduc**, Professeur à l'Université de Tours

Débat

### Présomptions et constantes de la responsabilité (dommage et causalité)

Sous la présidence de Marie-France Steinlé-Feuerbach, Professeur émérite à l'Université de Haute-Alsace, Directeur honoraire du CERDACC

14h00 *Les présomptions de dommage – Les préjudices nécessaires en droit du travail*

**Yann Leroy**, Professeur à l'Université de Lorraine

14h30 *Les présomptions de dommage en droit polonais et en droit allemand*

**Fryderyk Zoll**, Professeur à l'Université de Cracovie « Jagiellonian University » (Pologne)

15h00 *Les présomptions de dommage moral en droit administratif*

**Emilie Barbin**, Professeur à l'Université Grenoble Alpes

15h30 *Les présomptions d'imputabilité en droit anglais*

**Stathis Banakas**, Professeur à l'Université de Norwich (Angleterre)

Pause

16h10 *Les présomptions en droit médical*

**Juliette Dugne**, Maître de conférences à l'Université de Haute-Alsace, CERDACC

16h40 *Les présomptions de dommage en droit italien*

**Roberto Carleo**, Professeur à l'Université degli Studi di Napoli « Parthenope » (Italie)

17h *Les présomptions de dommage en droit allemand: application au droit d'auteur*

**Pawel Kamocki**, Docteur de l'Université Paris Descartes, Juriste à l'Institut Leibniz

17h15 *Rapport sur les liens entre présomptions et constantes de la responsabilité*

**Philippe Brun**, Avocat général à la Cour de cassation, Agrégé des facultés de droit

Débat